

Conseil général
Maison de Commune
Place du Bourg
1323 Romainmôtier
T: 024 453 22 08
sec.conseil@romainmôtier.ch
www.romainmôtier.ch/conseil

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 juin 2016

Marlène Rézenne-Dutoit, présidente du Conseil général, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil et à la Municipalité puis procède à la lecture de l'ordre du jour :

- Appel nominal
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015
- 3. Assermentations et démissions éventuelles
- 4. Communications de la Municipalité et du Bureau
- 5. Préavis 01/2016 : Comptes et gestion 2015
- 6. Préavis 02/2016 : Autorisation générale de statuer pour la législature 2016-2021
- 7. Préavis 03/2016 : Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021
- 8. Préavis 04/2016 : Demande de dépense extra-budgétaire pour le fonctionnement de l'UAPE (août-décembre 2016)
- Création d'une commission consultative sur la refonte du règlement du Conseil général
- 10. Rapport des délégués aux associations intercommunales
- 11. Propositions individuelles, par écrit jusqu'au vendredi 10 juin2016
- 12. Divers

1. Appel nominal

Il est procédé à l'appel nominal. Les personnes suivantes sont excusées : Marc Benoit, Jean Simond, Michael Anobile, Yann Bohlen, Anne Blum, André Blum, Pierre Genier, Alberto de Andres. Le quorum est atteint, la séance peut donc commencer.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune modification. il est aprouvé à l'unanimité moins quatre abstentions.

3. Assermentations et démissions éventuelles

Aucune assermentation n'est demandée. Le bureau a reçu deux démissions. Madame Bluette Badan se retire du Conseil Général et Madame Sylvie Perreaud démissionne de son poste de scrutatrice et de membre du bureau.

4. Communications de la Municipialité et du Bureau

Le syndic Fabrice de Icco évoque les différentes manifestations artisanales et culturelles qui vont se tenir dans le bourg au cours de l'été.

Il rappelle également que la fête du 1er août mériterait un peu plus d'engagement de la part des villageois. Peut-être sous la forme d'une amicale. Les sociétés locales ont tendance à se désengager de la manifestation. Si personne ne souhaite reprendre le flambeau il risque de ne pas y avoir de 1er août à Romainmôtier.

L'Abbaye se tiendra le premier week end de juillet. Il est proposé aux habitants de décorer leur façade. Le syndic a également reçu les rapport d'analyse de l'eau de la commune. Cette dernière est de très bonne qualité.

Il est également rappelé que les autorités municipales travaillent avec la famille Gaudard et l'association des sites clunisiens sur un projet de valorisation du patrimoine qui prendrait la forme d'un wiki intitulé « Clunypédia ».

5. Préavis 01/2016 : Comptes et gestion 2015

Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances procède à la lecture de leur rapport.

Les Comptes sont discutés et votés par poste :

<u>Point 1 : Administration générale</u>

Aucune prise de parole n'est demandée. <u>Le point est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.</u>

Point 2: Finances

Aucune prise de parole n'est demandée. <u>Le point est accepté à l'unanimité.</u>

Point 3: Domaine et bâtiments

Le syndic Fabrice de Icco précise que la coupe qui a été réalisée dans les taillis de Primbois était un test. C'est la Direction générale de l'environnement (DGE) qui couvre les frais. <u>Le point est accepté à l'unanimité</u>.

Point 4: Travaux

Le syndic Fabrice de Icco rappelle que les dépenses thématiques ne sont pas à la charge du canton mais dépendent de la péréquation. Le municipal Yves Mouquin apporte une précision concernant le rapport de la commission de gestion et finances : l'augmentation des frais et montants liés au point 4 n'est pas dû à l'engagement d'un nouveau transporteur mais au déplacement du compost. <u>Le point est accepté à l'unanimité.</u>

Point 5: Instruction publique et culte

Michel Vincent s'interroge : le transport des écoliers jusqu'à Vallorbe se fait-il à nouveau en train ? Le municipal Yves Mouquin répond par l'affirmative et précise que Le rezonage des transports publics sur le Canton a permis d'économiser un peu. <u>Le point est accepté à l'unanimité moins une abstention</u>.

Point 6: Police

Aucune prise de parole n'est demandée. <u>Le point est accepté à l'unanimité.</u>

Point 7: Sécurité sociale

Aucune prise de parole n'est demandée. <u>Le point est accepté à</u> l'unanimité.

Point 8: Services industriels

Aucune prise de parole n'est demandée. <u>Le point est accepté à l'unanimité.</u>

Le préavis 01/2016 Compte et gestion 2015 est accepté. Décharge en est donné à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion et finances

6. Préavis 02/2016 : Autorisation générale de statuer pour la législature 2016-2021

Le syndic Fabrice de Icco précise qu'il s'agit d'un point qui permet d'envisager des acquisitions et de faire des achats jusqu'à 10'000 CHF. Rösly Gaudard se demande pourquoi c'est à ce Conseil général

simple

de valider cela dans la mesure où une nouvelle législature avec un Conseil général renouvelé se tiendra bientôt. Le syndic lui répond qu'il s'est également posé la question. Rensignements pris auprès de la préfecture, il s'est avéré qu'il fallait le faire rapidement pour des questions de planification.

<u>Le préavis 02/2016</u>: Autorisation générale de statuer pour la <u>législature 2016-2021</u> est approuvé à l'unanimité.

7. Préavis 03/2016 : Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021

Aucune prise de parole n'est demandée. <u>Le préavis 03/2016</u>: <u>Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021 est approuvé à l'unanimité.</u>

8. Préavis 04/2016 : Demande de dépense extra-budgétaire pour le fonctionnement de l'UAPE (août-décembre 2016)

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission. La Municipalité indique que les communes de Croy et de Juriens ont rejoint la structure. Les négociations n'ont pas été simples. La convention qui lie les communes autour de l'union pour les accueil des élèves (UAPE) n'a pas encore abouti. La Commune de Romainmôtier met à disposition les locaux et le pilotage de la structure se fera par l'AJOVAL. Les 20'000 CHF supplémentaires couvriront les frais jusqu'à la fin de l'année. Il est pour l'instant difficile de budgéter le tout. Tout dépendra de la fréquentation des lieux et du salaire des parents qui y placent leur progéniture. Rösly Gaudard se félicite de la manière dont le projet a été mené.

Le préavis 04/2016 : Demande de dépense extra-budgétaire pour le fonctionnement de l'UAPE (août-décembre 2016) est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

9. Création d'une commission statuant sur le préavis municipal qui propose un nouveau règlement du Conseil général.

Il est décidé de créer une commission qui devrait participer à la consultation sur le nouveau règlement du Conseil général.

10. Rapport des délégués aux associations intercommunales

Association intercommunale du Vallon du Nozon (AIVN)

il a été proposé de baisser les membres par délégation. Il nous fallait 8 membres. Il a été proposé de réviser les statuts de l'AIVN.

Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

Une nouvelle réorganisation des statuts est en cours.

Association scolaire intercommunale AscoVaBaNoAscovabano

L'ancien directeur de l'établissement scolaire primaire et secondaire de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon est parti à la retraite. La reprise est assurée par M. Olivier Ponnaz. On note que l'établissement accueille toujours plus d'élèves et que cela pose quelques problèmes au niveau de ses infrastructures, notamment en ce qui concerne les transports scolaires.

<u>Service Défense Incendie et de Secours de la Plaine de l'Orbe (SDISPO)</u>

On est à la troisième année de fonctionnement.

11. Propositions individuelles, par écrit jusqu'au vendredi 10 juin 2016

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

12. Divers

Nicole Perreaud demande des éclaircissements concernant l'usage de la place de parc qui se trouve devant sa maison et qui jouxte la place du Bourg. Le syndic Fabrice de Icco rappelle que la Municipalité a commencé à verbaliser certains automobilistes. La discussion se poursuit sur la gestion des places de parc au centre du village. Le municipal Yves Mouquin tient à disposition des personnes intéressées les statistiques de l'année concernant les déchets.

Michel Vincent note qu'il y a eu des problèmes de conduites autour du cimetière au cours de l'année. Le municipal Olivier Rochat explique que les travaux sont agendés. L'entreprise en charge n'a dans un premier temps pas suivi les indication de la Municipalité, d'où un certain retard.

Le syndic Fabrice de Icco annonce que la Maison de commune connait toujours des soucis d'infiltrations.

Le syndic Fabrice de Icco dresse un bref bilan de la législature qui vient de se dérouler. Il rappelle l'ouverture de l'UAPE et celle d'une troisième classe à l'école de Romainmôtier. Il se félicite du fait que la commune a su maintenir des activités en journée au village qui permettent d'entretenir le tissu social. Il mentionne également la

réforme des déchets et la création de l'ASCOVABANO. Il se réjouit de l'ouverture de la brasserie et du maintien du Pectinarium. Deux nouvelles entreprises de construction se sont également installées sur le territoire communal. Il s'agit d'Alcord et Ami Berthoud. La commune a connu une hausse démographique sans précédent lors de cette législature. Plus de 100 nouveaux habitants se sont installés à Romainmôtier au cours des dix dernières années.

La séance est terminée à 21h58

La présidente Marlène Rezenne Le secrétaire Guillaume Henchoz

simplex